



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS** 2020/ 30

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

**Du mardi 9 juin 2020**

L'an deux mille vingt le 09 juin, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

**Délégués du Conseil Municipal  
au sein de la Commission  
Communale des Impôts Directs  
(CCID)**

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/06/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04 juin 2020

Etaient absents non excusés : Pierre THOMAS, Jean-Mary CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les articles [1650](#) et [1650 A](#) du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires est de 8 plus le Maire ou l'adjoint délégué, Président.

La liste de proposition établie par le Conseil Municipal doit comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

Les huit commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Monsieur Christian TROISGROS, adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal, la liste suivante :

**🚩 Délégués titulaires :**

- **Madame Catherine THIVET**
- **Monsieur Patrick BREYER**
- **Monsieur Olivier LADRANGE**
- **Monsieur Elie PERRIOT**
- **Madame Bernadette CARBILLET**
- **Madame Christiane GOURLOT**



- Madame Delphine ANDRÉ
- Monsieur Jean-Marie HUGUENIN
- Monsieur Antoine AARNINK
- Monsieur Norbert BOUSIGUE
- Monsieur Jean-François MOUCHOTTE
- Monsieur René COKELAERE
- Madame Sabine SAVARD
- Madame Marie-France MERCIER
- Monsieur Jean-Marie THIEBAUT
- Monsieur Didier DETROYE
-  Délégués suppléants :
- Monsieur Philippe ESCUDIER
- Madame Ludivine FERRIN DEROCHE
- Madame Lydia HUGUENOT
- Monsieur Damien CORNU
- Madame Jean-Marie DENIS
- Madame Amélie MOLTER
- Monsieur Emmanuel PASQUA
- Madame Aurélie LAVILLE
- Monsieur Sébastien HUMBLLOT
- Monsieur Alain GRANDJEAN
- Monsieur Michel HOUOT
- Monsieur Gilles CONSIGNY
- Monsieur Steeven GAUBE
- Madame Emilie BEAU
- Madame Hélène BRULEZ
- Madame Delphine COUPAS

Il demande à l'assemblée de bien vouloir approuver cette proposition.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 11 juin 2020

Le Maire  
MAIRIE de BOURBONNE-LES-BAINS  
M. André NOIROT  
(Haute-Marne)